

RÈGLEMENT DU GPM

1. Pour être classées, les coureuses doivent terminer entièrement l'épreuve ou être classées par le Jury des Commissaires.
2. Seuls les trois premières coureuses franchissant le sommet des côtes seront prises en considération pour le classement.
3. Un panneau situé au pied de la côte annoncera le GPM.
4. A l'endroit précis où s'effectuera le classement, un drapeau sera agité sur le côté droit de la chaussée.
5. Le vainqueur du classement GPM sera tenu de se présenter au podium officiel directement après l'arrivée de la course.
6. En cas d'ex-aequo, le classement final de la course déterminera le vainqueur. En cas de nouvel ex-aequo, les coureuses seront départagées par leur 1^{er}es places obtenues aux sommets des monts de 1^{ère} catégorie.
7. Trois prix (**montant total de 300 €**) seront attribués au classement du GPM suivant la répartition suivante :

150 € - 100 € - 50 €.

8. **Côtes sélectionnées :**

Grand circuit			
Km 4.6	Km 48	Cat 3	Col des Fiancés du Chatelet
Km 11	Km 54.4	Cat 2	Côte d'Hérissart
Km 20.1	Km 63.5	Cat 3	Côte d'Orchimont
Km 36	Km 79.4	Cat 3	Côte de Bellefontaine
Circuit Local			
Km 88.5		Cat 1	Rue de la Chapelle
Km 98.4		Cat 1	Rue de la Chapelle

9. **Attribution des Points :**

Côtes de 1^{ère} catégorie : 8 – 5 - 3

Côtes de 2^{ème} catégorie : 5 – 3 – 1

Côtes de 3^{ème} catégorie : 3 – 2 - 1



